

**Appel à projets actions de lutte contre le décrochage
scolaire et pour la persévérance scolaire 2024-2025**

ATTESTATION D'EXECUTION DE L'ACTION

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toute subvention d'un montant inférieur ou égal à 2 000 €.

Le signataire doit être le représentant légal de l'Etablissement ou son délégataire.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Chef de l'Etablissement :

Certifie que l'action du projet :

.....

a été réalisée.

Montant de la subvention votée à la délibération de la commission permanente du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine :.....€

Montant utilisée pour la réalisation de l'action€

Fait le à

Signature du Chef d'établissement
(nom, prénom et qualité)

Document à fournir dès la fin de l'opération ou au plus tard avant la fin de validité de l'arrêté de subvention